

## MANDAT D'ARRÊT

Bureau Du Procureur de Los Angeles

20 août 2025

## Mandat officiel du Procureur Général Antoine

## **Prokofief**

Le **20 août 2025 à 16h50**, un mandat d'arrêt a été délivré à l'encontre de Sam Morgan, pour des faits d'homicide volontaire avec préméditation ainsi que de détérioration/atteinte à l'intégrité d'un cadavre.

Cette décision a été prise sur la base des éléments rassemblés lors de l'enquête, lesquels établissent l'existence de charges graves et concordantes justifiant l'engagement de poursuites. L'infraction reprochée étant constitutive d'un crime (felony), l'arrestation du mis en cause est ordonnée immédiatement et doit être exécutée par les forces de l'ordre compétentes.

Le suspect devra être présenté, dès son interpellation, devant le parquet aux fins de notification de ses droits et de mise en examen conformément aux procédures légales en vigueur.

Le présent mandat est délivré sous l'autorité du Département de la Justice (DOJ), avec effet immédiat et jusqu'à ce que l'intéressé soit appréhendé.

Pour exécution,

Procureur Général Antoine Prokofief